



Foire Aux Questions

DEVENIR PARRAIN / MARRAINE ?

Mise à jour : mars 2017

Qui sont les parrains/marraines Proximité ?

Les parrains/marraines Proximité sont des adultes actifs dans le monde du travail.

Nul besoin d'être un spécialiste des programmes scolaires ou d'avoir un réseau professionnel étendu pour devenir bénévole : le sens de l'écoute, un zeste de pédagogie et l'envie de nouer une relation de confiance avec un jeune sont les clés d'un parrainage fructueux !

En quoi consiste l'engagement en tant que parrain/marraine ?

Les parrains/marraines de Proximité s'engagent pour une année à accompagner un jeune dans sa scolarité, la définition de son projet professionnel et/ou ses démarches d'insertion. L'engagement prend la forme:

- d'une rencontre hebdomadaire dans les antennes de l'association pour le parrainage des collégiens et lycéens.
- de 2 à 4 rencontres mensuelles sur votre lieu de travail pour le parrainage des jeunes adultes.

Vous vous engagez à vous rendre disponible régulièrement, à vous mettre à l'écoute du jeune, à l'aider à exprimer (ou à canaliser) ses demandes, à lui apporter un soutien méthodologique et moral, à favoriser sa prise d'initiative et à l'accompagner vers l'autonomie.

Quel est le contenu d'un parrainage ?

Chaque parrainage est personnalisé en fonction des besoins du jeune et de vos compétences. Il n'y a donc pas de contenu prédéfini. En début de parrainage, la discussion avec le responsable de parrainage de Proximité vous aidera à clarifier les étapes et axes majeurs sur lesquels peut porter l'accompagnement du jeune. Majoritairement, on retrouve les contenus suivants :

- un accompagnement scolaire et méthodologique
- la découverte des métiers et l'orientation
- la construction du projet professionnel
- les techniques de recherche de stage ou d'emploi
- l'ouverture culturelle.

Qui sont les filleuls ?

Les filleuls de Proximité sont des jeunes issus de quartiers populaires, âgés de 11 à 30 ans, exprimant une demande d'accompagnement sur le plan scolaire et/ou professionnel. Les jeunes sont accueillis sans condition de niveau scolaire ou professionnel, sous réserve de montrer une motivation suffisante.



Le parrainage peut-il s'arrêter en cours d'année ?

Le parrainage n'est pas un « coup de main » ponctuel, mais une relation de confiance entre un jeune et un adulte expérimenté qui pourra l'accompagner dans la durée. Aussi, l'engagement initial au sein de l'association est fixé à une année. Cet engagement initial peut être renouvelé les années suivantes. Beaucoup de parrainages fructueux durent entre 2 et 3 ans.

Pour autant, il arrive qu'un parrainage puisse se terminer avant cette échéance d'une année, par exemple si vous connaissez un changement de situation personnelle ou professionnelle. Dans ce cas, vous êtes invité à prévenir en amont le responsable de parrainage et à anticiper avec lui la fin du parrainage.

Est-il possible d'accompagner plusieurs jeunes ?

Un jeune peut-il être accompagné par plusieurs bénévoles ?

« Le un pour un » est une des spécificités de l'association. La plupart des jeunes se retrouvent majoritairement dans des cadres collectifs, en particulier à l'école, au collège, au lycée, ou dans les centres de loisirs. Chez Proximité, chaque bénévole de l'association est l'unique parrain d'un unique filleul. Le parrainage offre un espace rare où l'adolescent peut être considéré dans son individualité, dans une relation personnelle avec un adulte extérieur à la famille et aux institutions.

Quelle est la procédure à suivre pour devenir parrain/marraine ?

Pour devenir parrain/marraine ou obtenir davantage d'informations, [contactez-nous](#) !

Un responsable de parrainage de Proximité vous proposera ensuite un rendez-vous afin de faire le point sur vos attentes, vos compétences et vous expliquer en détail les éléments pratiques du parrainage. Une fois votre engagement confirmé, vous serez inscrit à une formation d'accueil et nous vous proposerons une première rencontre avec un jeune de l'association.

Comment les bénévoles sont-ils accompagnés dans le parrainage ?

Chaque binôme est accompagné par un responsable de parrainage de Proximité tout au long du parrainage. C'est lui qui vous reçoit lors de votre premier rendez-vous chez Proximité, qui organise la première rencontre avec un jeune, puis qui suit la relation de parrainage jusqu'à son terme. Il a à disposition un panel d'outils méthodologiques et pédagogiques qui peuvent vous aider et vous proposera régulièrement des temps d'échanges ou de formation.